

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

5 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018, à 18 h 12**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Monia Jacques , directrice au service d'aménagement et du
développement du territoire
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles
M^{me} Jessica Morin-Côté , greffière
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail
(réunion privée) de 17 h à 18 h 10.

09-18-290A

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 12 et adoption
de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

09-18-291A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2018.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

Information **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi de prêts/suivi de dossier.**

Les membres du CA ont été informés de l'évolution de six (6) dossiers de prêts. En date du 22 août 2018, la disponibilité du FLI est de 962 457,30 \$ et celle du FLS de 269 168,55 \$.

09-18-292A **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Ajout d'une modalité pour toute nouvelle demande de prêt.**

CONSIDÉRANT que certaines entreprises, détentrices de prêts FLI, ne fournissent pas leurs états financiers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission finance de la Société de développement du Témiscamingue;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ De mettre en place, une nouvelle modalité pour les prochains prêts à être octroyer, soit d'augmenter le taux d'intérêt de 2 % lors du renouvellement des prêts, pour un terme d'un an, pour tout détenteur qui ne respecterait pas la consigne de fournir leurs états financiers.

09-18-293A **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Modification à la politique d'investissement.**

CONSIDÉRANT que dans la politique d'investissement, il y a lieu de procéder à l'ajout d'une condition pour les entreprises offrant des services de médecines douces ou alternatives;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission finance de la Société de développement du Témiscamingue;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D'ajouter à l'article 3.3 « Secteur d'activité exclu » de la Politique d'investissement commune pour le FLI et le FLS, la condition suivante :

« l'entrepreneur possède un permis d'exercice pour pratiquer et les soins qu'il donne sont remboursés par les régimes d'assurance collective ».

Information **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Remboursement anticipé sur les prêts.**

Les membres du CA ont pris connaissance de la recommandation de la commission finance de la Société de développement du Témiscamingue, quant à l'application de frais de gestion de 5 % sur les frais remboursés par anticipation, lors d'un refinancement du prêt dans une autre institution. Après échanges, il est convenu de ne pas inclure cette nouvelle modalité.

09-18-294A **Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Fugèreville à son règlement de zonage (règlement n° 753-07-2018, adopté le 7 août 2018 – second projet).**

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Fugèreville désire modifier son règlement de zonage n° 227-07-95 présentement en vigueur pour permettre la culture et la transformation des plantes (incluant le cannabis) à l'intérieur de l'ancienne école. La vente au détail est interdite;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Fugèreville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 753-07-2018, adopté le 7 août 2018 – zonage – second projet)

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 753-07-2018 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 7 août 2018 (second projet)
Date de réception à la MRCT : 16 août 2018

09-18-295A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la ville de Belleterre à son règlement de zonage (règlement n° 2018-130, adopté le 14 août 2018 – second projet).

ATTENDU qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU que la ville de Belleterre désire modifier son règlement de zonage n° 75 présentement en vigueur pour permettre la culture et la transformation des plantes (incluant le cannabis) à l'intérieur de l'ancienne école. La vente au détail est interdite;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la ville de Belleterre à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 2018-130, adopté le 14 août 2018 – zonage – second projet)

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 2018-130 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 14 août 2018 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 16 août 2018

09-18-296A

Adjudication d'un contrat pour l'achat en commun de sel et calcium, pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2018-2019.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'adjudication d'un contrat suite aux soumissions reçues en regard de l'appel d'offres formulé à la résolution n° 08-18-250A adoptée le 1^{er} août 2018 pour l'approvisionnement en sel et calcium dans les municipalités, saison 2018-2019 comme suit :

Soumissions reçues	Sel			Calcium	Total
	Tonne en vrac	Sac de 40 kg	Sac de 1 000 kg	Sac de 35 kg	
Commande 2018 (3 municipalités)	50	140		55	
La Coop Novago Joliette	n.d. n.d.	8,29 \$ 1 160,60 \$	---	27,29 \$ 1 500,95 \$	2 661,55 \$
J. Drolet et Fils Ville-Marie	119,00 \$ 5 950,00 \$	8,25 \$ 1 155,00 \$	---	29,99 \$ 1 649,45 \$	8 754,45 \$
Sommaire : Plus basse soumission					
- Globale	5 950,00 \$	1 155,00 \$	---	1 649,45 \$	8 754,45 \$
-	J. Drolet et Fils 5 950,00 \$	J. Drolet et Fils 1 155,00 \$	---	La Coop Novago 1 500,95 \$	8 605,95 \$
- Par produit	5 950,00 \$	1 155,00 \$	---	1 649,45 \$	8 754,45 \$

Dans chacun des cas, le prix inclut les frais de livraison dans les municipalités, devant se faire avant le 30 septembre 2018, taxes en sus.

- ❖ D'octroyer à J Drolet et Fils, le contrat d'approvisionnement en sel et en calcium, selon les quantités requises au tableau des commandes et conformément aux exigences, prix et conditions établis dans l'appel d'offres daté du 10 août 2018, ainsi qu'au formulaire de soumission daté du 27 août 2018.

Trois municipalités ont adhéré au service en 2018.

09-18-297A

Autorisation pour octroi d'un mandat aux procureurs – Recours de jugement déclaratoire en Cour supérieure.

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et le Comité municipal de Laniel inc. ont reçu signification d'un recours en jugement déclaratoire dans le dossier de la Cour supérieure 500-17-104472-181;

ATTENDU que la MRC a intérêt à être représentée et à faire valoir ses droits en regard de ce recours;

ATTENDU que la MRC juge opportun, pour le moment, que les intérêts de celle-ci soient défendus par le même cabinet d'avocats que le Comité municipal de Laniel inc., codéfendeur en l'instance, et ce, à moins qu'il y ait éventuellement des intérêts divergents à défendre;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- ❖ DE mandater le cabinet Deveau Avocats aux fins de défendre les intérêts de la MRC de Témiscamingue conjointement avec les intérêts du Comité municipal de Laniel inc. dans le dossier de la Cour supérieure 500-17-104472-181.

09-18-298A

Autorisation pour acceptation d'offres de services pour la tenue d'un colloque sur les produits forestiers non ligneux (PFNL).

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre ordinaire du conseil de la MRC de Témiscamingue, tenue le 21 février 2018, par résolution n° 02-18-060, les élus ont autorisé que la MRC de Témiscamingue mette en place le projet « Tourisme PFNL au Témiscamingue », à la suite d'une recommandation du comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA);

CONSIDÉRANT que l'organisation d'un colloque est prévue au projet et aura lieu en novembre 2018;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues permettant d'offrir une journée de colloque, suivie d'ateliers de démonstration mettant en valeur les produits forestiers non ligneux :

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu à l'unanimité

- ❖ D'octroyer à M. Yvan Perreault, vice-président du Cercle des Mycologues de Lanaudière et de la Mauricie (CMLM), le contrat pour être conférencier au colloque, pour un montant maximal de 1 400 \$, taxes en sus. Ces dépenses comprennent les honoraires, les frais de déplacement, l'hébergement et les repas;
- ❖ D'octroyer à M. Patrick Lupien, coordonnateur de la Filière mycologique de la Mauricie, le contrat pour être conférencier au colloque, pour un montant maximal de 1 200 \$, taxes en sus. Ces dépenses comprennent les honoraires, les frais de déplacement, l'hébergement et les repas;
- ❖ D'octroyer à M. Fred Chapius, chef propriétaire FREDELYS et formateur en PFNL, le contrat pour être conférencier au colloque, pour un montant maximal de 1 300\$, taxes en sus. Ces dépenses comprennent les honoraires, les frais de déplacement, l'hébergement et les repas;
- ❖ Que la MRC procède au remboursement des dépenses, sur présentation des factures et pièces justificatives.

Ces dépenses seront financées en totalité par le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire, à la suite du dépôt d'une demande de soutien financier pour le projet « Tourisme PFNL au Témiscamingue » (référer à la résolution n° 04-18-099A).

Les coûts de transport aérien estimés et fournis dans les offres de services respectives sont sujets à changement.

09-18-299A

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire du Témiscamingue (Table GIRT) – Octroi du contrat au Groupe CAF pour assumer la coordination des travaux.

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est responsable d'assurer la coordination de la Table GIRT du Témiscamingue dont le financement est assuré par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une personne ou une organisation pour assurer la coordination de la table GIRT pour les mois de septembre à décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue du Groupe CAF qui consiste aux services requis ce qui comprend les services suivants :

- Rencontre de transfert d'information et de prise de connaissance du dossier;
- Préparer des rencontres (documentation, convocation et logistique);
- Tenue des rencontres (animation);
- Suivi des rencontres (compte rendu, suivi des dossiers et décisions);
- Mise à jour des dossiers incluant le site Web de la MRC;
- Rapport des activités de la TGIRT;
- Consultations publiques (organisation, suivi et rapport);
- Relations avec les différents intervenants concernés.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer au Groupe CAF, le contrat pour la coordination de la Table GIRT du Témiscamingue de septembre à décembre 2018, à un taux horaire de 80 \$/h (taux jusqu'à 120 h, ensuite s'appliquera un taux dégressif) et 0,45 \$/km pour les déplacements, pour un montant maximal de 10 000 \$ avant taxes.

Cette dépense sera assumée par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du service aménagement de la MRC – Volet Table GIRT, tel que prévu au budget 2018.

09-18-300A

Parc informatique – Achat de licences supplémentaires des logiciels de Gedcom et Adobe Pro.

CONSIDÉRANT que lors de sa séance tenue le 17 janvier 2018, par résolution no 01-18-008A, le comité administratif de la MRC a donné son autorisation pour l'octroi d'un contrat à la compagnie GedCom pour l'implantation d'une méthode de travail sans papier pour les services de secrétariat et de la comptabilité;

CONSIDÉRANT que depuis son implantation en mai, le secrétariat, la comptabilité et l'équipe de direction ont testé la nouvelle solution en place, qui répond aux besoins et permet de réaliser une économie de temps;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la méthode sans papier sur tous les postes permettra de traiter la correspondance et la facturation de tous les services de la même manière, assurant ainsi une économie de temps et d'argent;

CONSIDÉRANT qu'avec ces nouveaux outils, la MRC pourra continuer de développer de nouvelles méthodes de travail, toujours dans le but de réduire l'utilisation du papier;

CONSIDÉRANT que la formation pourra être donnée à l'interne par les employés utilisant déjà la solution;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ De permettre l'acquisition de 15 licences pour les logiciels de la suite Gedcom au coût de 2 294,70 \$ (taxes en sus), ainsi que de 10 licences pour Adobe Pro au coût de 5 350 \$ (taxes en sus), pour un montant total de 7 644,70 \$ avant taxes
- ❖ De financer cette dépense à même le poste « Surplus du parc informatique ».

09-18-301A

Gestion des matières résiduelles – État de situation concernant le soutien financier par le PIQM – Phase 1 et 2.

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2009, la MRC avait présenté une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRC. Le projet comportait 3 phases : la plateforme de compostage, le centre de tri des matières recyclables et la technologie d'incinération;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2011, la MRC avait eu confirmation que son projet était jugé admissible à une aide financière conditionnelle évaluée à 66 2/3 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 2 468 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucune somme n'a encore été versée dans le cadre de ce programme, étant donné que la phase 3 (projet d'incinérateur) n'est pas réalisée;

CONSIDÉRANT l'incertitude entourant la réalisation de la phase 3 ou qu'advenant le cas où cette phase irait de l'avant, la MRC pourrait déposer une nouvelle demande auprès des programmes finançant ce type de projet;

CONSIDÉRANT que pour faire la réclamation pour les phases 1 et 2, la MRC doit demander la révision du protocole d'entente pour enlever la phase 3;

CONSIDÉRANT que la réclamation des phases 1 et 2 permettrait de rembourser, en partie, la marge de crédit de la MRC pour le règlement d'emprunt n° 140-09-2009 de 4 M\$;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la réclamation finale des phases 1 et 2 du projet présenté au PIQM.

09-18-302A

Sécurité incendie – Autorisation pour utiliser le fonds de réserve dédié à l'évacuation médicale.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que le programme ne rembourse pas la portion de la TVQ non remboursée par le gouvernement à la MRC et que la MRC a été informée de cette situation dans les dernières semaines;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible de transférer une portion de l'aide financière non utilisée du volet 3 (projets spéciaux) vers le volet 2 (matériel et équipement);

CONSIDÉRANT qu'un dépassement de coût est envisagé pour le volet 2 pour des raisons hors du contrôle de la MRC;

CONSIDÉRANT que 5 000\$ est prévu au budget 2018 pour l'évacuation médicale et qu'avec les dépenses réalisées jusqu'à maintenant, le budget 2018 alloué est épuisé en lien avec la portion de la TVQ non remboursée par le gouvernement ni par le programme d'aide financière du MSP;

CONSIDÉRANT que le fonds de réserve de la MRC dédié à l'évacuation a été constitué à partir de commandites du milieu, d'aides financières, d'une levée de fonds et du milieu municipal;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'utilisation du fonds de réserve de la MRC pour la portion de la TVQ non remboursée par le gouvernement et le programme d'aide financière du MSP pour les achats prévus aux volets 2 et 3 du projet ainsi que pour compléter les achats prévus au volet 2 comme un dépassement de coût est envisagé pour des raisons hors du contrôle de la MRC.

Information

Sécurité incendie – Équipements de désincarcération – Transfert de responsabilités.

À sa séance du 20 juin 2018, le conseil de la MRC statuait sur la gestion des équipements de désincarcération (résolution no 06-18-207, adoptée à majorité), à l'effet que les services en sécurité incendie de Notre-Dame-du-Nord, de la RISIT et de Témiscaming assument la gestion complète des équipements de désincarcération.

Afin d'éclaircir la procédure visant au transfert de responsabilité à certains égards, tels la propriété des équipements, le remboursement (ou non) aux municipalités ayant investi à l'achat des équipements, etc., le comité administratif recommande de reporter le point afin de documenter davantage divers scénarios et de tenir une rencontre de travail avec les membres du conseil afin que le milieu municipal puisse prendre une décision éclairée sur la question.

09-18-303A

Sécurité incendie – Projet SUMI – Autorisation pour l'achat de casques de VTT.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que l'achat de 12 casques de VTT avec visière est prévu au projet;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues, dont une seule jugée conforme, soit :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Scie et Marine Ferron	1 679,40 \$

CONSIDÉRANT que Scie et Marine Ferron est le seul soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de 12 casques de VTT avec visière pour le service d'urgences en milieu isolé, à Scie et Marine Ferron, pour un montant 1 679.40 \$ (taxes en sus).
- ❖ De procéder au paiement à la réception des articles achetés, et après vérification de la conformité, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

09-18-304A

Sécurité incendie – Projet SUMI – Autorisation pour l'achat de scies à chaîne.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que l'achat de 3 scies à chaîne et leur support est prévu au projet;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Moto Sport Ville-Marie	902,94 \$
Quincaillerie de l'Est	1 109,82 \$

CONSIDÉRANT que Moto Sport Ville-Marie est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de 3 scies à chaîne et leur support pour le service d'urgences en milieu isolé, à Moto Sport Ville-Marie, pour un montant de 902.94 \$ (taxes en sus).

- ❖ De procéder au paiement à la réception des articles achetés, et après vérification de la conformité, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

09-18-305A

Sécurité incendie – Projet SUMI – Autorisation pour l'achat de sacs de survie.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que l'achat de 3 sacs de survie est prévu au projet;

CONSIDÉRANT que 7 soumissionnaires ont été invités, mais qu'une seule soumission a été reçue et jugée conforme, soit :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Ok Pneus Écotone Ville-Marie	831,33 \$

CONSIDÉRANT que Ok Pneus Écotone Ville-Marie est le seul soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de 3 sacs de survie pour le service d'urgences en milieu isolé, à Ok Pneus Écotone Ville-Marie pour un montant de 831.33 \$ (taxes en sus).
- ❖ De procéder au paiement à la réception des articles achetés, et après vérification de la conformité, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

09-18-306A

Sécurité incendie – Projet SUMI – Autorisation pour l'achat de raquettes de neige.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que l'achat de 9 paires de raquettes de neige 10-30 est prévu au projet;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Pronature Témiscaming	539,91 \$
TSC	809,55 \$
Ok Pneus Écotone Ville-Marie	899,91 \$

CONSIDÉRANT que Pronature Témiscaming est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de 9 paires de raquettes de neige 10-30 pour le service d'urgences en milieu isolé, à Pronature Témiscaming, pour un montant de 539.91 \$ (taxes en sus).
- ❖ De procéder au paiement à la réception des articles achetés, et après vérification de la conformité, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

09-18-307A

Sécurité incendie – Projet SUMI – Autorisation pour l'achat de GPS.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que l'achat de 4 GPS Garmin Inreach explorer + est prévu au projet;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Pronature Témiscaming	2 356,00 \$
Ok Pneus Écotone Ville-Marie	2 399,96 \$

CONSIDÉRANT que Pronature Témiscaming est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de 4 GPS Garmin Inreach explorer + pour le service d'urgences en milieu isolé, à Pronature Témiscaming pour un montant de 2 356.00 \$ (taxes en sus).
- ❖ De procéder au paiement à la réception des articles achetés, et après vérification de la conformité, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

09-18-308A

Sécurité incendie – Projet SUMI – Autorisation pour l’achat de panneaux de signalisation sur alupanel et poteaux galvanisés.

CONSIDÉRANT l’annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d’aide financière pour le soutien à l’organisation des interventions d’urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que l’achat de panneaux de signalisation sur alupanel et poteaux galvanisés est prévu au projet et seront installés à 125 endroits prédéfinis sur le territoire;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Lettrage Frans Gauthier	13 614,85 \$
Monuments J. Girard	18 311,30 \$

CONSIDÉRANT que de nouvelles informations fournies par différents ministères, quelques heures précédant la présente séance, impactent les soumissions déposées par les 2 entreprises;

CONSIDÉRANT que de nouvelles soumissions révisées suivront sous peu;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à la dépense à la présente séance pour éviter tout retard dans ce projet, afin d’éviter une coupure du financement reçu par le ministère;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser l’achat de panneaux de signalisation sur alupanel et poteaux galvanisés pour le service d’urgences en milieu isolé, auprès du plus bas soumissionnaire, pour un montant maximal de 17 000 \$ (taxes en sus).
- ❖ De procéder au paiement à la réception des équipements achetés, et après vérification de la conformité des équipements, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l’organisation des interventions d’urgence hors du réseau routier.

Afin de respecter le délai imposé par le Ministère de la Sécurité publique pour la réalisation des diverses actions inscrites à la demande de financement, le présent contrat devra être complété, au plus tard, le 22 octobre 2018. Le décaissement auprès du fournisseur sera établi comme suit : 50 % au moment de l’octroi du contrat et l’autre 50 %, à la livraison.

09-18-309A

Sécurité incendie – Projet SUMI – Autorisation pour l’achat d’articles promotionnels.

CONSIDÉRANT l’annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d’aide financière pour le soutien à l’organisation des interventions d’urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que l’achat d’articles promotionnels (2000 mousquetons, 2000 aimants et 2000 ganses porte-clés) est prévu au projet;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
ID Grafik	4 521,20 \$
Le Bleu	5 646,00 \$

CONSIDÉRANT que ID Grafik est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser l’achat d’articles promotionnels pour le service d’urgences en milieu isolé, à ID Grafik pour un montant de 4 521.20 \$ (taxes en sus).
- ❖ De procéder au paiement à la réception des articles achetés, et après vérification de la conformité, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l’organisation des interventions d’urgence hors du réseau routier.

09-18-310A

Présentation des états financiers 2017 de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés, au 31 décembre 2017.

M. Luc Desforges, CGA, et M^{me} Martine Carrière de Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., comptables généraux licenciés, assistent à la réunion et y présentent les états financiers 2017 de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés et répondent aux questions du comité administratif.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ De recommander au conseil de la MRC, l’adoption des états financiers qui seront déposés à la séance du 26 septembre 2018 pour approbation, de même que la nomination d’un vérificateur pour l’année 2018.

09-18-311A

Gestion des ressources humaines – Activité de réseautage ou de formation – Participation au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (activité de réseautage et de formation).

CONSIDÉRANT les besoins en formation identifiés lors de l'évaluation de la performance de l'année 2017;

CONSIDÉRANT que la formation comprend une présentation théorique et pratique pour outiller les participants en vue d'améliorer leur pratique de rédaction de règlements municipaux (contenu essentiel, structure idéale et éléments à éviter);

CONSIDÉRANT que le colloque comprend des présentations sur la planification de la connectivité des milieux naturels, un guide de prise en compte de la biodiversité en milieu naturel, l'adaptation des pratiques agricoles et forestières aux changements climatiques et le développement économique;

CONSIDÉRANT que la participation à cette formation et à ce colloque est estimée à un montant de 1 500,00\$ (taxes en sus) comprenant les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le coordonnateur du service de l'aménagement et du développement régional, à assister à la formation sur la rédaction réglementaire et au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec les 3, 4 et 5 octobre 2018 à Saint-Ferdinand;
- ❖ Que la MRC procède au remboursement des dépenses, sur présentation des factures et selon la politique en vigueur.

Cette dépense est prise à même le poste budgétaire «Service d'aménagement – Formation », tel que prévu au budget 2018.

09-18-312A

Gestion des ressources humaines – Activité de réseautage ou de formation – Participation au colloque de l'Association de géomatique municipale du Québec (activité de réseautage et de formation).

CONSIDÉRANT les besoins en formation identifiés depuis l'arrivée en poste de l'employé;

CONSIDÉRANT que le colloque permet aux participants de choisir les conférences et ateliers techniques qui permettront à l'employé de miser sur des compétences et des connaissances à développer et répondant aux besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT que la participation à ce colloque est estimée à un montant de 1 500,00\$ (taxes en sus) comprenant les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le technicien en géomatique, à assister au colloque de l'Association de géomatique municipale du Québec les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2018 à Trois-Rivières;
- ❖ Que la MRC procède au remboursement des dépenses, sur présentation des factures et selon la politique en vigueur.

Cette dépense est prise à même le poste budgétaire « Service d'aménagement – Formation », tel que prévu au budget 2018.

09-18-313A

Gestion des ressources humaines – Activité de réseautage ou de formation – Participation au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (activité de réseautage et de formation).

CONSIDÉRANT que le prochain colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec aura lieu fin octobre, afin de permettre aux participants d'échanger sur divers enjeux touchant le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que les frais associés à ce déplacement sont d'environ 1 200 \$ (taxes en sus) comprenant les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la directrice générale, à assister au colloque de l'ADGMRQ du 25 au 26 octobre 2018 à Estérel;
- ❖ Que la MRC procède au remboursement des dépenses, sur présentation des factures, tel que prévu au contrat de la directrice générale.

Cette dépense est prise à même le poste budgétaire « Service d'administration – Formation », tel que prévu au budget 2018.

09-18-314A

Gestion des ressources humaines – Activité de réseautage ou de formation – Formation sur la gestion de projets.

CONSIDÉRANT les besoins en formation identifiés lors de l'évaluation de la performance de l'année 2017;

CONSIDÉRANT que le but de cette formation est de transmettre une méthodologie complète pour la réussite des projets;

CONSIDÉRANT que la participation à cette formation est estimée à un montant de 1 500,00\$ (taxes en sus) comprenant les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'agent de développement agro et coordonnateur du PDZA, à assister à la formation « Les essentiels de la gestion de projets » le 18 septembre 2018 à Montréal;
- ❖ Que la MRC procède au remboursement des dépenses, sur présentation des factures et selon la politique en vigueur.

Cette dépense est prise à même le poste budgétaire « Service de développement économique – Rémunération », tel que prévu au budget 2018.

09-18-315A

Gestion des ressources humaines – Proposition de réorganisation temporaire du service de comptabilité.

CONSIDÉRANT que la probation de l'employée n° 455 n'a pas été concluante;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés au service de comptabilité et diverses alternatives à l'étude pour venir combler lesdits besoins d'ici la fin de l'année;

CONSIDÉRANT qu'entre-temps, une ressource interne est en mesure d'assurer un soutien auprès de la gestionnaire-comptable;

CONSIDÉRANT que l'équipe de direction propose une augmentation du nombre d'heures de travail, par semaine, de la gestionnaire-comptable (avec son consentement), au lieu d'embaucher une nouvelle ressource;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'augmentation des heures de l'employé no 416, passant de 35 heures par semaine à 40 heures par semaine;
- ❖ D'autoriser le versement d'une allocation mensuelle de 250 \$ à l'employé no 410 afin de reconnaître le travail de soutien en comptabilité, rétroactif en juillet 2018;
- ❖ De réévaluer les besoins d'ici le 31 décembre 2018, à la suite des solutions qui seront présentées d'ici là.

09-18-316A

Gestion des ressources humaines – Autorisation pour lancer le processus d'embauche en prévision du remplacement de la secrétaire de direction (congé de maternité).

CONSIDÉRANT que la secrétaire de direction quittera son emploi à la fin de l'année pour une période d'un an, pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT qu'afin de bien former sa remplaçante, il est suggéré d'embaucher la nouvelle ressource pour une entrée en poste à la mi-octobre. Tout en formant la nouvelle ressource, l'actuelle secrétaire de direction pourra travailler sur le projet de classement et de numérisation, qui nécessite du temps et dont le mandat cumule du retard. De plus, elle pourra continuer la gestion de certains courriels, le suivi auprès de sa remplaçante ainsi que du support aux employés concernant différents dossiers;

CONSIDÉRANT qu'une ressource doit être embauchée afin d'assurer le travail durant le congé de maternité de la présente secrétaire de direction;

CONSIDÉRANT que le projet de classement et de numérisation est un dossier qui nécessite du temps;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le processus d'embauche visant à remplacer la secrétaire de direction pour son congé de maternité;
- ❖ D'autoriser l'embauche de la remplaçante, à partir du 8 octobre, avec maintien à l'emploi de l'actuelle secrétaire de direction, jusqu'à la mi-décembre.

La dépense supplémentaire sera assumée en bonne partie par le surplus créé par la réorganisation du service de comptabilité.

09-18-317A

Gestion des ressources humaines – Autorisation pour lancer le processus d'embauche en prévision du remplacement du chargé de projets en interventions ciblées (démission).

Considérant que notre chargé de projet en interventions ciblées quittera son emploi le 7 septembre prochain;

Considérant qu'il y avait donc lieu de la remplacer et que la description de poste a été revue en fonction des besoins réels de la MRC et les compétences requises;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'affichage de poste pour l'embauche d'un ou d'une chargé (e) de projet en interventions ciblées pour un poste de 35 heures par semaines.

Cette charge salariale a été prévue au budget 2018.

09-18-318A

Gestion des ressources humaines – Autorisation pour lancer le processus d'embauche pour la ressource en sécurité et santé au travail (entente intermunicipale).

CONSIDÉRANT que l'entente de service concernant la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail sera signée sous peu, entre la MRC de Témiscamingue et les municipalités participantes de Béarn, Duhamel-Ouest, Latulipe, Laverlochère-Angliers, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et les villes de Belleterre et Ville-Marie;

CONSIDÉRANT que cette entente découle d'un projet de mise en commun, financé à 50 % par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que cette entente mentionne que la MRC est responsable de l'embauche de la ressource;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'affichage de poste pour une ressource en santé et sécurité au travail.

09-18-319A

Gestion des ressources humaines – Autorisation pour l'embauche d'une secrétaire (remplacement d'un congé de maternité).

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Madame Carolane Charbonneau à titre de secrétaire pour le remplacement du congé de maternité de l'actuelle secrétaire :
 - Selon un salaire annuel de 32 444 \$ (taux horaire : 17,77 \$)
 - Entrée en fonction : 10 septembre 2018

Madame Charbonneau est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Poste temporaire de 35 heures/semaine, jusqu'en septembre 2019
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie

09-18-320A

Gestion des ressources humaines – Autorisation pour l'embauche d'un technicien en évaluation (à la suite de la réorganisation interne).

CONSIDÉRANT l'autorisation pour lancer le processus d'embauche pour combler le poste de technicien en évaluation (résolution n° 07-18-230A);

CONSIDÉRANT que la technicienne en évaluation a été nommée comme coordonnatrice au service d'évaluation, selon la résolution 07-18-229A.

CONSIDÉRANT qu'il y avait donc lieu de la remplacer et qu'une offre d'emploi a été publiée dans le journal Le Reflet, le site d'Emploi Québec, ainsi que sur le site et le Facebook de la MRC;

CONSIDÉRANT que des entrevues d'embauche ont eu lieu le 20 août 2018;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Alex Sabourin, à titre de technicien en évaluation:
 - Selon un salaire annuel de 36 517 \$
 - Entrée en fonction : 10 septembre 2018

Monsieur Sabourin est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel, à temps plein avec possibilité de permanence après un an.

Information

Gestion des ressources humaines – État de situation concernant le poste de chargé de projet en développement du territoire.

À la suite de l'annonce du départ de l'employé occupant le poste de chargé de projet en développement du territoire, deux affichages de poste ont été réalisés, sans résultat concluant pour combler le poste.

Le 31 juillet et le 2 août, deux candidats ont été passés en entrevue. Malgré cela, aucune candidature n'a été retenue afin de combler le poste.

L'équipe de direction propose aux membres du CA, de surseoir à l'embauche d'une nouvelle ressource, d'ici la fin de l'année et de retenir la proposition suivante :

1. Pour le volet « Coordination de la Table GIRT », des approches sont en cours pour tenter de trouver une ressource externe qui aurait, sur une base contractuelle, le mandat de coordonner la Table GIRT, d'ici la fin de l'année.
2. Pour le volet « Gestion des cours d'eau », vu l'état d'avancement de ce dossier et qu'une décision doit être prise par le conseil de la MRC, attendre d'obtenir l'orientation avant de regarder les alternatives.
3. Pour le volet « Coordonnateur en sécurité incendie », combiner le poste de coordination et celui de technicien en prévention incendie, comme par le passé. Suivant l'adoption du schéma de couverture de risques en incendie et de la révision des normes et attentes du ministère, une seule ressource est en mesure d'occuper les 2 fonctions.

Suivant les orientations que les municipalités locales prendront, cet automne, pour l'entente en urbanisme et l'émission des permis, la nouvelle ressource se verrait alors confier cette nouvelle responsabilité, avec les volets « Coordination de la Table GIRT » et « Gestion des cours d'eau ».

09-18-321A

Gestion des ressources humaines – Sécurité incendie – Fusion des tâches du poste de coordonnateur et de technicien en prévention incendie.

CONSIDÉRANT que le technicien en prévention incendie est employé à la MRC depuis 2012 en tant que technicien en prévention des incendies. Celui-ci a déjà eu à coordonner les activités du service incendie, avant la création du poste Chargé de projet en sécurité incendie, mis en place en 2016;

CONSIDÉRANT que le technicien en prévention incendie a manifesté son intérêt afin de reprendre le volet coordination et de le combiner à son mandat actuel;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature n'a été retenue pour le poste de chargé de projet en développement du territoire;

CONSIDÉRANT que l'employé a déjà eu la responsabilité de coordonner le service d'incendie;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de salaire, vu le changement de classe d'emploi, pourra être payée à même le salaire qui était prévu pour le chargé de projet, poste maintenant vacant.

CONSIDÉRANT que l'employé s'engage à ne pas effectuer de demande ultérieure pour une ressource supplémentaire;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la modification du poste actuel de technicien en prévention des incendies pour celui de coordonnateur en sécurité incendie;
- ❖ Que cette modification apporte un nouveau positionnement dans la politique salariale, l'employé sera désormais dans la classe 5 (au lieu de 4), au même échelon (9).
- ❖ D'autoriser la modification salariale, augmentant son salaire à 46 876 \$, vu le changement de classe, en date du 10 septembre 2018;
- ❖ Que l'employé se soumet à une probation de 6 mois.

09-18-322A

Gestion des ressources humaines – Demande d'un employé – Report de vacances 2018 pour l'année 2019.

CONSIDÉRANT que l'agent de développement agricole est à l'emploi de la MRC depuis le 19 juin 2017 en tant que coordonnateur du PDZA du Témiscamingue et agent de développement agricole et qu'au 1^{er} janvier 2018, il aura cumulé 42 heures de vacances en fonction du nombre de mois à l'emploi de la MRC;

CONSIDÉRANT que cet employé souhaite, à l'été 2019, partir 5 semaines pour aller passer du temps avec sa famille dans son pays d'origine et qu'afin de ne pas être pénalisé au niveau financier, il demande un report du solde de ces vacances 2018 à l'an prochain, qu'il prendra lors de son voyage;

CONSIDÉRANT que le report du solde des vacances n'a pas d'impact important au niveau budgétaire;

CONSIDÉRANT que la saison estivale est une période tranquille au niveau de la charge de travail de son poste;

CONSIDÉRANT que cette demande ne sera pas récurrente et s'explique par un évènement unique, soit un voyage dans son pays d'origine;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le report du solde des vacances de cette année en 2019 pour cet employé et d'autoriser celui-ci à prendre 4 semaines de vacances consécutives en 2019.

Information

Gestion des ressources humaines – Demande pour effectuer du travail à distance par un technicien en évaluation.

Les membres du CA ont pris connaissance de la demande d'un employé qui, pour des raisons familiales, doit déménager à l'extérieur de la région et qui souhaitait conserver son emploi, en proposant de travailler, en alternance, au Témiscamingue et à l'extérieur de la région.

Après échanges, les membres conviennent qu'ils ne peuvent donner suite à ladite demande, notamment en regard de la mission et des valeurs de l'organisation et en termes d'occupation et de la vitalité du territoire et des investissements alloués par la MRC pour contrer la baisse démographique.

09-18-323A

Gestion des ressources humaines – Fin d'emploi d'un(e) employé(e).

Considérant le lien d'emploi entre la MRC de Témiscamingue et l'employé(e) n° 455 ;

Considérant que la probation de six mois, ayant débuté le 10 avril 2018, n'a pas été concluante;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ De mettre fin à l'emploi de l'employé(e) n° 455;
- ❖ Que la présente décision est effective en date du 7 août 2018.

09-18-324A

Entente intermunicipale en santé et sécurité au travail.

CONSIDÉRANT la résolution n° 01-18-025 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, adoptée le 24 janvier et autorisant le dépôt d'un projet au programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal - Projet de mise en commun d'une ressource en santé et sécurité au travail – volet prévention;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT et les municipalités participantes désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au service d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu à l'unanimité

- ❖ Que le comité administratif autorise la conclusion d'une entente relative au service d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- ❖ Que le comité administratif autorise la préfète, Madame Claire Bolduc, et la directrice générale, Madame Lyne Gironne à signer ladite entente.

09-18-325A

Avenir d'enfants – Autorisation pour verser le montant final en lien avec la cession de la fiducie.

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a décidé de céder son rôle de mandataire pour Avenir d'enfants auprès de la Société de développement du Témiscamingue sous la résolution 08-18-251A;

CONSIDÉRANT que la dernière étape de cette cession est de procéder au transfert de toute somme rattachée au budget en cours d'Avenir d'enfants, en date du 1^{er} septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le rapport est complété et signé;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le transfert d'une somme de 64 059 \$ relié à Avenir d'enfant, dont le mandataire est maintenant la Société de développement du Témiscamingue.

Information

Corporation de développement communautaire du Témiscamingue – Déjeuner de la rentrée.

Les membres du CA prennent acte que la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue tiendra un déjeuner de la rentrée, le jeudi 6 septembre 2018, de 8h à 10 h, au restaurant la Bannik. Cette activité permet aux travailleurs et aux partenaires d'échanger sur le développement communautaire dans le milieu témiscamien.

Information

Service d'évaluation – Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

09-18-326A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **92 594,05 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **867 549,14 \$**, et ce, pour la période du 16 juillet au 15 août 2018.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 5 septembre 2018.



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

09-18-327A

Paiement des honoraires de Champagne, Bellehumeur, Guimond inc. pour la vérification des états financiers 2017.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Honoraires	19 500 \$	20 400 \$	21 250 \$	22 600 \$	23 250 \$	24 300 \$	25 000 \$

(Taxes en sus)

(2,9 %)

Considérant que pour l'année 2017, les honoraires sont de 25 000 \$, répartis comme suit :

- Délégation des baux : 2 575 \$
- Compensation sélective: 2 175 \$
- FLI et FLS : 1 550 \$
- Vérification comptable : 18 700 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ Que ces comptes pour la vérification comptable de l'année 2017 soient acceptés et payés.

09-18-328A

Demande de Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Salon motoneige de la FCMQ – représentation de l’Abitibi-Témiscamingue

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D’octroyer un montant de 1 500 \$ à Tourisme Abitibi-Témiscamingue pour fin de représentations au Salon motoneige de la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec, via le Fonds de promotion touristique de la MRC de Témiscamingue.

Ce salon se tiendra du 19 au 21 octobre 2018 à Drummondville et vise à faire la promotion des sentiers ainsi que des établissements hôteliers, attraites et événements qui courtisent la clientèle motoneigiste.

Information

Période de questions de l’assistance, s’il y a lieu (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l’assistance.

09-18-329A

Levée de l’assemblée.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l’assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 26 septembre 2018
- Comité administratif : 3 octobre 2018

Il est 20 h 54.

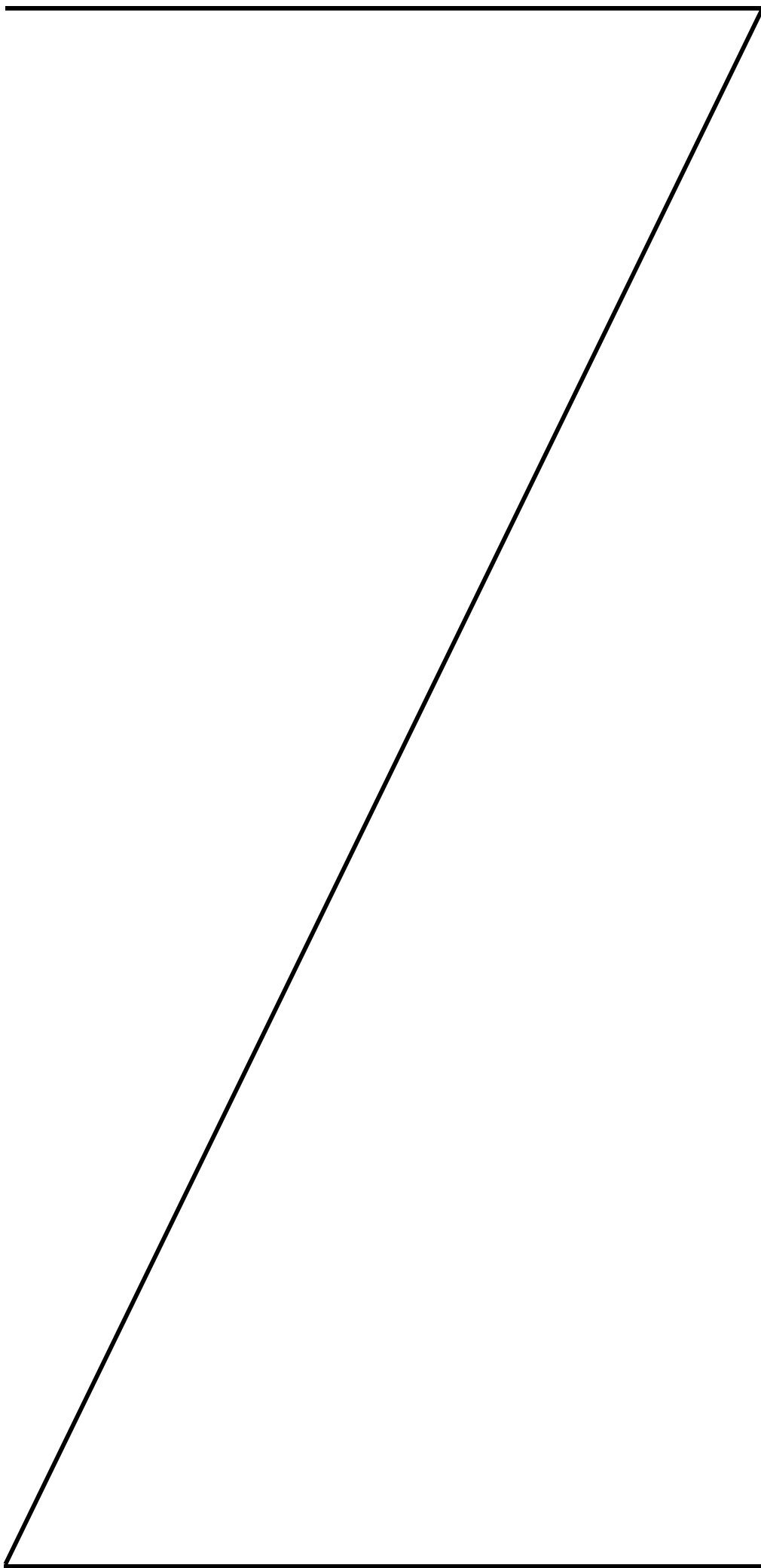


Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu’il n’a pas été adopté par le comité administratif lors d’une séance subséquente.



12362